

Entre temps, je puis assurer à notre collègue que, en ce qui concerne les sociétés d'État que nous conserverons dans l'intérêt de la chose publique, nous maintiendrons la pratique actuelle de nommer à ces postes les personnes les plus compétentes. Je tiens à lui assurer que le gouvernement du Canada servira bien les intérêts des contribuables et des électeurs de sa circonscription, et cela même si ces derniers ont négligé de se donner pour représentant un membre du parti vainqueur lors des dernières élections.

Je me réjouis de l'appui de mes collègues du cabinet, qui, je le sais, souscrivent aux objectifs de cette mesure. J'exhorte les députés de l'opposition que je sais avisés et dignes de confiance à voter en faveur de cette initiative valable.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au nom de mon parti et en tant que critique officiel pour cette question, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-43 qui a été proposé par le ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre). Dans ses observations, le ministre s'est rendu coupable d'un léger plagiat. Il aurait dû au moins signaler que c'est le gouvernement précédent qui avait entrepris de faire disparaître cette société de la Couronne. Bien entendu, le ministre a oublié de le mentionner.

Dans ses observations, le ministre m'a laissé l'impression qu'il lisait sa réponse au discours du trône plutôt que de présenter un petit projet de loi administratif tendant à éliminer une société superflue. Bien entendu, notre parti souscrit à ce projet de loi, puisque nous avons entrepris de prendre cette mesure conformément au rapport de la Commission Lambert dont a parlé le ministre tout à l'heure. Cette Commission avait également recommandé l'intégration des deux volets du ministère des Approvisionnement et Services, ce qui est déjà fait suite au dernier remaniement au niveau des sous-ministres.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre parler d'une réduction du nombre des nominations faites par favoritisme. Il a déclaré qu'il y aurait moins de favoritisme suite à la dissolution du conseil d'administration de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Cependant, je me demande si cela veut dire que le cabinet est divisé au sujet des sociétés de la Couronne, car je suis persuadé que le ministre se rappellera que son collègue, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a dit vouloir créer une nouvelle société de la Couronne chargée de prendre le contrôle de la mine Cyprus-Anvil au Yukon, dans sa circonscription. Je suis persuadé que cette divergence d'opinions entre le ministre des Approvisionnement et Services, qui veut se débarrasser de nombreuses sociétés de la Couronne, et le vice-premier ministre, qui veut que l'on crée une nouvelle société de la Couronne, afin de servir à des fins bien particulières dans sa circonscription, finira par créer une scission au sein du gouvernement fédéral.

Notre parti souscrit à la dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre nous a garanti tout à l'heure que personne ne perdrait son emploi suite à cette dissolution. Le ministre nous avait également indiqué précédemment que les effectifs de cette société étaient très réduits, sinon nuls, car elle avait déjà été, essentiellement, réunie au Ministère.

Corporation de disposition des biens de la Couronne

Cependant, je tiens à répéter que nous croyons que les fonctions de la Corporation de disposition des biens de la Couronne devraient incomber au ministère des Approvisionnement et Services, car le ministre devrait avoir la haute main sur toutes les activités au sein de son ministère. Ce projet de loi ne nous pose aucun problème, sinon que nous tenons à recevoir la garantie que j'ai réclamée tout à l'heure.

Le ministre a conclu ses observations en affirmant qu'il voulait que les sociétés de la Couronne soient administrées par les personnes les plus compétentes. Je suis heureux de l'entendre. Je suis persuadé que le premier ministre (M. Mulroney) lit le *hansard* régulièrement et qu'il prendra connaissance de la déclaration du ministre. Immédiatement après l'avoir fait, il s'assurera probablement que M^{me} Gayle Christie, l'ancien maire défait de York, qui n'a pu obtenir l'investiture du parti conservateur dans cette circonscription, ne siège plus au conseil d'administration d'Air Canada. La duchesse d'York, qui a été nommée au conseil d'administration d'Air Canada, a été interviewée par un journaliste. Celui-ci a demandé à M^{me} Christie en quoi elle était qualifiée pour faire partie du conseil d'administration d'Air Canada. Voici quelle a été sa réponse, et je cite: «Je sais conduire une voiture». Voilà la compétence de la duchesse d'York.

● (1510)

Cela ressemble à la compétence d'autres conservateurs que le gouvernement a nommés à divers postes depuis les dernières élections. Il y en a peut-être parmi eux de moins compétents encore que M^{me} Christie. J'ai mentionné plus tôt aujourd'hui la nomination de Lawrence Hanigan et de plusieurs autres personnes qui ont été nommées par le présent gouvernement aux conseils d'administration de diverses sociétés et dont les qualités professionnelles semblent être de posséder une carte de membre du parti conservateur et d'occuper un poste important au sein de celui-ci.

M. McLean: Ce sont d'éminents Canadiens.

M. Boudria: Je me réjouis que le ministre ait dit qu'il ne veut rien avoir à faire personnellement avec cela et qu'il se battra au cabinet pour que cesse la nomination de larbins politiques aux conseils d'administration de sociétés de la Couronne. Je suis heureux de constater qu'au moins un ministre est d'accord avec moi là-dessus, soit le ministre des Approvisionnement et Services, et que le ministre du Travail (M. McKnight), qui chahute en ce moment, l'est probablement aussi. Il a raison de chahuter. Il devrait regretter que si peu de femmes aient été nommées aux conseils d'administration de ces sociétés de la Couronne.

M. McKnight: Vous venez de critiquer la dernière nomination.

M. Boudria: Il est...

M. McKnight: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député parle de nommer des femmes aux conseils d'administration de sociétés de la Couronne. Il vient de critiquer personnellement la nomination, la dernière en date, d'une Canadienne exceptionnelle du nom de Gail Christie au conseil d'administration d'Air Canada.